

VILLE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 22658 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 08/03/2023
Objet : Délégations de signature à Madame Sandrine ROUSSOT, directeur de pôle

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de signature

Date de télétransmission : 08/03/2023 Agent de transmission : Marie BOULOGNE

Acte : Arrêté S. ROUSSOT accord confidentialité.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 092 / ARRONDISSEMENT 3

Identifiant de l'acte : 092-219200128-20230308-22658-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 08/03/2023



VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE À
MADAME SANDRINE ROUSSOT,
DIRECTEUR DE PÔLE

ARRÊTÉ

Le Maire de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2122-19 relatif à la délégation de signature,

Considérant que Madame Sandrine ROUSSOT est Directeur de pôle de la commune,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que la signature de certains documents soit assurée par un Directeur de pôle de la commune, sous contrôle de sa hiérarchie,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Madame Sandrine ROUSSOT, Directeur de pôle, reçoit délégation pour signer l'accord de confidentialité pour l'échange d'informations dans le cadre de la procédure de renouvellement de la concession de distribution de chaleur urbaine à Paris.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard de L'Hautil – B.P 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex, dans les deux mois suivant sa date de publication.

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- notifié à l'intéressée,
- transcrit au registre des arrêtés,
- publié sur le site internet de la Ville.

Fait à Boulogne-Billancourt, en Mairie, le **08 MARS 2023**

Le Maire 

Pierre-Christophe BAGUET